



DECISION N° 184 /MPMBPE/DGD/DU 10 AOU 2016/

Complémentant la Décision n° 145/MPMBPE/DGD du 16 juin 2016 portant nomination des membres du Cabinet du Vice-président de l'Organisation Mondiale des Douanes pour la Région Afrique Occidentale et Centrale (OMD-AOC)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

- Vu **la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964**, instituant le Code des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2014-865 du 23 décembre 2014** portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget ;
- Vu **le décret n° 2012-119 du 22 novembre 2012** portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013 et n° 2013-784, 2013-785, 2013-786 du 19 novembre 2013 ;
- Vu **le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013** portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;
- Vu **le décret n° 2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel-Major COULIBALY Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2015-864 du 21 décembre 2015** portant nomination du Colonel Major Issa COULIBALY, au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu **l'Arrêté n° 023 du 10 mai 2011** portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu **Les conclusions de la 21^{ème} Conférence des Directeurs Généraux des Douanes** désignant le Contrôleur Général Issa COULIBALY au poste de Vice-président de l'OMD pour la Région Afrique Occidentale et Centrale ;
- Vu **la Décision n° 143/MPMBPE/DGD du 15 juin 2016** portant création et composition du Cabinet du Vice-président de l'Organisation Mondiale des Douanes pour la Région Afrique Occidentale et Centrale (OMD-AOC) ;
- Vu **la Décision n° 145/MPMBPE/DGD du 16 juin 2016** portant nomination des membres du Cabinet du Vice-président de l'Organisation Mondiale des Douanes pour la Région Afrique Occidentale et Centrale (OMD-AOC) ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres du Cabinet du Vice-président de la Région OMD-AOC, les personnes ci-après désignées :

- **Madame SORO née DJIKE Jocelyne Angelina**,
Sous-directeur de la Communication (Mle. 331 064 Y) ;
- **Col. DIGBEU née LAGOS Denise Constance**, Chargée
d'Etudes à la Sous-direction de la Coopération
Internationale et de l'Assistance Administrative
(Mle. 253 382 E) ;
- **Cdt GBOGOU Kouadio Romaric**, Chargé d'Etudes au
Comité d'Arbitrage de la Valeur (Mle. 343 615 H).

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- MPMB/Cab
- IGD
- Toutes les Directions Douanes


Issa COULIBALY
Contrôleur Général des Douanes
Officier de l'Ordre National